



Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

24 mars 2026

Déclaration liminaire de la CFDT au CSA PJJ du 24 mars 2026

Monsieur le Directeur de la PJJ,

Depuis plus de vingt ans, la Protection judiciaire de la jeunesse avance au rythme de réformes successives, souvent profondes, parfois brutales, et presque toujours décidées dans l'urgence. À chaque alternance politique, à chaque fait divers médiatisé, à chaque pression de l'opinion, la PJJ est réorientée, redéfinie, remodelée. Les priorités changent, les dispositifs se succèdent, les injonctions se superposent, parfois jusqu'à se contredire.

Les professionnels ont dû absorber ces transformations, les mettre en œuvre, les adapter, parfois les réparer, toujours les porter. Ils l'ont fait avec conscience, engagement et loyauté. Mais cette instabilité permanente a un coût et ce sont finalement toujours les équipes et les usagers qui le paient.

La **CFDT** le dit clairement : la PJJ ne peut plus être pilotée par réflexe, par réaction, par à-coups. Elle ne peut plus être l'instrument de réponses rapides et descendantes. Elle doit être gérée avec cohérence, avec méthode, avec les professionnels, dans un objectif de stabilité.

Or nous constatons la précipitation avec laquelle **les UJPE** et leur cahier des charges ont été élaborés. Ce calendrier particulièrement contraint présente un écueil : celui de produire des contenus trop généralistes, parfois éloignés des réalités de terrain. Nous restons donc attentifs à la prise en compte des retours des organisations syndicales afin de déterminer si ce cahier des charges constituera un véritable socle pour les futures UJPE, ou s'il ne répondra qu'à une logique formelle, dans un processus dont nous continuons de dénoncer le manque d'association des agents.

Par ailleurs, vous aviez exprimé à votre arrivée, la volonté de changer de paradigme en favorisant une plus grande décentralisation des décisions. Pourtant, s'agissant des UJPE, la méthode employée demeure inchangée, avec des orientations toujours définies de manière descendante, et ce que vous voulez voir comme une opportunité n'est pour nous pas exempt de risques. C'est la raison pour laquelle nous vous alertons sur la précipitation de ce changement d'ampleur, qui ne permet pas la mise en place d'une réflexion collective associant le terrain, étape pourtant indispensable. Mais nous savons aussi, parce que nous sommes sur le terrain, que la réussite d'un dispositif ne dépend pas de son intention, mais de sa construction.

Les équipes quant à elles savent ce qui fragilise un placement : des missions floues, des organisations instables, des articulations inégales avec le milieu ouvert, des collectifs trop lourds, des responsabilités mal définies. Elles savent aussi ce qui permet à un placement de tenir : un cadre clair, une organisation soutenable, une contenance éducative réelle, une continuité de parcours garantie, un pilotage cohérent, une évaluation utile.

Nous ne demandons pas un document plus volumineux. Nous demandons un document plus clair, plus structurant, plus sécurisant. Ce ne sont pas des exigences supplémentaires : ce sont les conditions minimales pour éviter que les UJPE ne reproduisent les fragilités que les professionnels subissent depuis trop longtemps. La **CFDT** est force de proposition et souhaite que les UJPE



Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

24 mars 2026

réussissent. Mais pour réussir, elles doivent être construites avec le terrain, pas malgré lui.

S'agissant du **Projet Stratégique National 2026**, la **CFDT** reconnaît la pertinence des orientations affichées : insertion, continuité, prévention, protection, exemplarité, stabilisation des équipes. Ces orientations sont nécessaires. Elles sont même indispensables. Mais nous devons être lucides : elles ne sont pas atteignables dans l'état actuel des services.

Les équipes sont déjà au maximum de leurs capacités. Les situations se complexifient : troubles psychiques, violences intrafamiliales, réseaux criminels, exploitation sexuelle, errance, ruptures scolaires. Les injonctions se multiplient. Les partenariats s'essouffent. Les professionnels manquent de temps, de soutien, de stabilité.

Le PSN ne pourra pas tenir si les services continuent à fonctionner en mode survie. La **CFDT** demande que les ambitions du PSN soient alignées avec les moyens réels, et non l'inverse.

Ainsi plusieurs incohérences apparaissent. D'un côté, vous insistez sur la nécessité de recentrer l'action des milieux ouverts sur le pénal ; de l'autre, vous fixez comme objectif de relancer le recours aux AEMO et aux MJIE civiles - ce que la **CFDT** soutient de longue date - mais faut-il rappeler que les mesures civiles exercées ne sont pas comptabilisées dans les moyens RH alloués ?

De la même manière, l'objectif d'une offre de prise en charge équitable sur l'ensemble du territoire interroge. Les critères de renfort issus de la démarche Repenser le Milieu Ouvert, que nous contestons, renforcent au contraire les inégalités : les renforts de postes ciblent toujours les services, au détriment des STEMO les plus isolés. Comment, dans ces conditions, réduire les disparités territoriales qui ne cessent de s'accroître ? Il est inacceptable qu'un jeune suivi par la PJJ bénéficie d'un accompagnement différent selon son lieu de résidence.

La **CFDT** souhaite également insister sur un point que tout le monde connaît, que tout le monde constate, mais que l'administration refuse encore de traiter : **les normes en milieu ouvert** ne sont plus tenables.

On ne peut pas demander aux éducateurs de prévenir la récidive, de protéger les mineurs, de soutenir les familles, de travailler avec l'éducation nationale, les services sociaux, les forces de sécurité, les psychologues, les magistrats... avec des charges de travail qui explosent et des situations qui s'aggravent.

Ce que nous portons ici n'est pas un confort de fonctionnement : c'est une exigence éducative et une exigence de protection. Les normes actuelles en milieu ouvert ne permettent plus d'assurer la mission telle que la loi l'impose. Elles fragilisent les professionnels, elles fragilisent les jeunes, et elles fragilisent la crédibilité même de la PJJ.

Tant que ces normes ne seront pas revues, aucune réforme ne pourra tenir dans la durée, ni produire les effets attendus. La **CFDT** demande que ce sujet soit enfin traité. Sérieusement. Structurellement. Durablement.

Enfin, la **CFDT** a étudié attentivement les **données budgétaires** transmises par l'administration. Et ce que nous constatons est clair : la dynamique budgétaire ne suit plus la dynamique des besoins.

Le plafond d'emplois progresse de moins de 1%. Les effectifs stagnent alors que les missions augmentent. Quant aux crédits de fonctionnement, ils sont en baisse par rapport à 2025, ce sont pourtant des dépenses indispensables,



Pour visiter le site
CFDT :



Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

incompressibles, qui augmentent mécaniquement. Leur diminution signifie très concrètement une diminution de la capacité réelle d'action des professionnels, des arbitrages permanents entre l'urgent et l'essentiel, une pression croissante sur les services, et un sentiment d'usure qui s'installe.

On ne peut pas faire plus avec moins. On ne peut pas protéger les jeunes si on ne protège pas les professionnels. La **CFDT** demande une trajectoire cohérente avec les missions et avec la réalité du terrain.

Nous voulons des structures suffisamment dotées. Nous voulons un PSN réalisable. Nous voulons des normes en milieu ouvert qui respectent enfin la réalité du terrain. Nous voulons une administration qui écoute ce que les professionnels disent depuis trop longtemps.

La CFDT est prête à construire. Mais elle ne transigera pas sur ce qui conditionne la sécurité des agents et la qualité des prises en charge.

Parce que derrière chaque réforme, il y a des professionnels. Et derrière chaque professionnel, il y a un jeune qui attend qu'on tienne nos promesses.

24 mars 2026